

Affaire Belinga

Les révélations de Richard Auguste Onouvié

Propos retranscrits par MSM

Libreville/Gabon

Dans un entretien accordé, le 17 août dernier, à la chaîne de télévision Gabon 24, le ministre des Mines à l'époque des faits témoigne sur les contours de la signature de cet accord. En pointant un doigt accusateur sur son ancien collègue et ministre des Affaires étrangères, Jean Ping, qui aurait manœuvré, selon lui, à contre-courant des intérêts de la nation.

Gabon 24 : Monsieur Richard Auguste Onouvié, avez-vous visionné le document relatif à l'enquête sur l'exploitation du fer de Belinga ?

Richard Auguste Onouvié : J'aurais bien voulu le visionner. Mais pendant ce temps, j'étais en mission à l'extérieur du pays. Mais on m'en a parlé.

Dans ce document, on vous reproche de ne pas avoir empêché la signature d'un Accord-cadre entre la société chinoise CMEC et l'Etat gabonais sur l'exploitation du fer de Belinga ?

- Si je comprends bien, vous parlez de l'Accord-cadre de 2004 ?

Oui, effectivement, il s'agit de l'Accord-cadre de 2004.

- Il n'y avait aucune raison de refuser de signer cet Accord-cadre. Mais, il faut retenir que cet Accord-cadre avait un objet bien précis : celui de confier à la société CMEC, la responsabilité de construire et de financer les infrastructures ferroviaires, portuaires et énergétiques qui devaient accompagner le projet d'exploitation de la mine de fer de Belinga.

Nous voyons que CMEC intervient après un appel à manifestation d'intérêt. Comment part-on d'un appel à manifestation d'intérêt à un permis de pouvoir exploiter la mine ?

- Je confirme qu'effectivement, le gouvernement gabonais avait pris la décision de relancer le projet d'exploitation de la mine de fer de Belinga. Pour ce faire, il y a eu un appel à manifestation d'intérêt auprès des sociétés minières internationales. Via cet appel, nous avons eu deux sociétés sud-africaines, des sociétés australiennes dont BHP Billiton, une société chinoise Sinostil, Comilog Eramet et la brésilienne CVRD. Beaucoup de sociétés ont donc manifesté un intérêt pour l'exploitation de cette mine de fer de Belinga.

Alors, sur quels critères la société CMEC a-t-elle été choisie ?

- Pour en arriver là, il est important de savoir d'abord que ce qui intéressait l'Etat gabonais et le ministère technique en charge des Mines que je dirigeais, c'était d'avoir à faire à des sociétés minières pour l'exploitation du fer de Belinga. A chacun son métier bien entendu ! Ayant reçu une manifestation d'intérêt d'une société chinoise appelée CMEC, nous nous sommes informés pour savoir dans quel domaine cette dernière devait opérer. Et il a été clairement dit que cette dernière n'étant pas une société minière, elle n'intervenait pas dans ce cadre-là. Mais plutôt dans la recherche de financements des investissements ferroviaires, routiers, énergétiques et portuaires devant accompagner le projet minier.

En clair, avec les techniciens, vous avez donc une autre préférence. Laquelle ? Et pourquoi ?

- Du point de vue minier - et là on prend un raccourci - il faut remettre ce dossier dans son cadre général.

La manifestation d'intérêt ayant bien fonctionné avec plusieurs sociétés souhaitant s'intéresser au gisement de fer de Belinga, un appel d'offre a été lancé et nous sommes arrivés, en juin 2005, à la constitution d'un consortium devant s'occuper de la mine de Belinga avec des rôles bien précis.

La brésilienne CVRD pour l'exploitation minière du fer, CMEC pour le financement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et énergétiques, et la société chinoise

Sinostil - qui est un métallurgiste qui consomme le minerai de fer comme matière première - l'étude du marché en Asie pour la vente du minerai. La société CVRD devait également apporter son concours comme étant déjà sur le marché pour la recherche des futurs acheteurs de notre minerai. Donc, les rôles étaient bien précis dans ce consortium. Nous souhaitions que cela fonctionne de cette manière, chacun étant dans son métier.

Tout cela se passait bien jusqu'au moment où la société chinoise CMEC a déclaré par écrit qu'elle ne souhaitait plus faire partie du consortium. Entre temps, la société Sinostil s'était déjà retirée du consortium.

Nous nous sommes donc retrouvés dans un consortium où il y avait l'Etat gabonais, la société Comilog et CVRD.

La société CMEC a déclaré vouloir s'occuper maintenant de l'ensemble du projet, c'est-à-dire de la mine à l'exportation. Mais la société CVRD a également déclaré qu'elle en avait l'expérience et l'habitude. En tant que ministre des Mines, je suis allé visiter leurs installations en Amazonie. Ils ont une ligne de chemin de fer qui arrive jusqu'au port de San Luis et qui appartient à la société. Donc, la société CVRD avait une expérience avérée dans l'exploitation du fer et des minerais et métaux connexes souvent associés au minerai de fer. Ce qui est d'ailleurs le cas à Belinga.

Mais son dossier a été finalement refusé lors de la présentation ?

- Pour l'opinion gabonaise, il ne faut pas prendre de raccourcis. Le défunt président Omar Bongo était un homme très patient. Voyant les passions se déchaîner autour de ce projet Belinga, il avait d'abord conçu l'idée de consortium pour permettre à tout le monde de travailler, selon la répartition des tâches que je vous ai décrites plus haut. Un des partenaires ayant déclaré vouloir prendre tout le projet de la mine de fer jusqu'à l'exportation, et l'autre également se déclarant aussi compétente (ndlr : CVRD), nous nous sommes retrouvés avec deux interlocuteurs, Eramet Comilog restant toujours à la disposition de l'Etat gabonais comme conseiller technique du ministère des Mines.

Le feu président Omar Bongo convoque une réunion à Paris, où il est demandé aux deux prétendants d'exposer leur dossier de la mine à l'exportation, leurs moyens de financements, car l'Etat gabonais souhaitait, dans un délai de trois ans, que la mine de fer voit le jour. Les deux entreprises devaient exposer tout en mettant en exergue la durée (3 ans), la création de nouveaux emplois, etc. Si Eramet Comilog et CVRD avaient répondu présents au rendez-vous de Paris, la société CMEC était absente. Ce qui nous a étonnés. Qu'à cela ne tienne, la société CVRD a donc fait son exposé complet avec beaucoup de courage.

Le P-DG de CVRD a d'ailleurs été étonné des interventions répétées du vice-Premier ministre en charge des Affaires étrangères, qui faisait parti de la délégation. Le P-DG de CVRD a été interpellé avec beaucoup de véhémence par le vice-Premier ministre. Nous avons tous été surpris par ces interventions intempestives et cette véhémence, surtout avec un ton qui ne sied franchement pas au cadre d'une telle réunion où, je vous rappelle, il y avait le chef de l'Etat, les représentants d'Eramet Comilog dont Marcel Abéké, le directeur général d'Eramet, moi, et la délégation brésilienne de CVRD. Cela nous a donc beaucoup étonnés et, comme à son habitude, le feu président Omar Bongo a détendu l'atmosphère. Nous avons ensuite libéré tous les acteurs et nous sommes restés entre nous autour du chef de l'Etat.

La CMEC n'était donc pas présente à cette réunion ?

- CMEC n'était pas présente à cette réunion capitale. Nous nous sommes demandés pourquoi. C'est après que nous avons eu l'information selon laquelle, la société CMEC ne jugeait pas utile de venir à Paris, parce qu'ils étaient fin prêts et qu'ils nous attendaient en Chine. La décision a donc été prise de nous rendre en Chine à Beijing. La délégation était conduite par Jean Ping, en sa qualité de vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et compte tenu de son grade



L'ancien ministre des Mines à l'époque de l'affaire Belinga, Richard Auguste Onouvié.

protocolaire. Nous avons été très bien reçus par la CMEC à Pékin. Ça été une réunion très courtoise dont je peux résumer le contenu par un chapelet de promesses générales. C'était tout, sauf une réunion technique qui sied à un tel projet.

Visiblement, la CMEC avait l'assentiment du chef de délégation ?

- Ce que je veux dire, c'est qu'à la place du ministre technique, c'est le vice-Premier, ministre des Affaires étrangères qui a exposé non seulement dans les généralités (genre amitié entre les peuples...), mais aussi sur le dossier Belinga. J'aurais pu penser qu'à un moment donné, on aurait pu donner la parole au ministre technique en charge du dossier. Mais cela n'a pas été le cas. Toujours est-il que du procès-verbal de cette réunion, un certain nombre d'engagements ont été pris et qui n'ont jamais été respectés.

Alors, vous me posez la question de savoir, comment financer des infrastructures ? On se retrouve titulaire d'un projet qui va de la mine à l'exportation du minerai. Ce sont là sûrement les arcanes, sans doute, des négociations. Il faut signer un certain nombre de textes. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on m'a dit qu'il y a un texte de signature qui avait été brandi à la télévision, s'agissant d'accords-cadres. C'est vrai qu'il y a eu des accords-cadres, mais cela n'a jamais été respecté, nulle part, par la partie chinoise pour une raison simple. Et là, il faut éclairer l'opinion nationale.

Au-delà de ce qui paraissait être une négociation officielle menée par le ministère technique dont j'avais la charge, et là vous avez raison de me demander pourquoi n'avoir pas tout arrêté...

Oui, comment ne pas vous tenir responsable ?

- Oui ! vous avez raison. Ma responsabilité officielle est engagée. Mais je dois dire à l'opinion nationale que s'il y avait des négociations officielles menées par le ministère des Mines avec la partie chinoise, une autre négociation, qui n'a jamais dit son nom - et qui était la vraie pour la partie chinoise - était menée au ministère des Affaires étrangères par le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères. Et j'en veux pour preuve - je suis désolé de pouvoir le dire, parce que je suis tenu par l'obligation de réserves, mais le dossier étant maintenant devant l'opinion publique, il faut le dire - un matin, le feu président Omar Bongo (paix en son âme) m'appelle, s'étonnant que je sois en retard et que tout le monde m'attend.

Je marque mon étonnement au président de la République. Mais comme étant un soldat, je saute dans ma voiture pour me rendre à la présidence de la République. J'arrive donc à la présidence de la République et je trouve une salle d'attente du cabinet du président de la République pleine. Il y a 15 hautes personnalités chinoises assises, le Premier ministre Jean Eyeghe Ndong, et un pupitre avec un maître de cérémonie : c'était Jean-Claude Franck Mendome, conseiller en communication du vice-Premier ministre en

charge des Affaires étrangères. On m'explique qu'on doit signer une convention. Je rentre donc dans le bureau du président de la République et, avec tous les égards dus à son rang, je lui présente mes excuses et lui fait comprendre que je ne suis pas au courant du document qui va être signé. Et par conséquent, il m'est difficile de signer, en tant que responsable, un document que je ne connais pas et qui va engager la République et l'avenir des populations gabonaises.

Et qui plus est, dans un domaine qui est le vôtre ?

- Pensez bien que n'importe qui, à ma place, aurait été surpris de cette manière de faire. Le mot « cavalière » n'est même pas assez fort pour qualifier cet acte.

Et vous n'avez pas signé ce document ?

- Je le dis aux Gabonais, aujourd'hui, je n'ai pas signé ce document. Tous les documents circulant avec ma signature, c'est ma signature relative au protocole d'Accord qui n'a jamais été pris en considération par la partie chinoise. Laquelle n'a d'ailleurs jamais appliqué un seul engagement contenu dans cet accord.

Le protocole d'accord de 2004 auquel vous faites allusion est celui-là justement qui engageait la société CMEC à financer les infrastructures et non à s'occuper de la mine. Que cela soit clair ! A coté des négociations officielles, il y avait d'autres négociations, - les vraies négociations pour la partie chinoise -, menées par le vice-Premier ministre en charge des Affaires étrangères de l'époque. Que cela soit clair dans l'opinion gabonaise.

Alors, comment sont-ils arrivés à remporter le permis au détriment de CVRD ?

- Écoutez, ce sont les délibérations d'un Conseil des ministres et je ne suis pas autorisé à en parler. Toujours est-il que qu'ils ont obtenu le permis d'exploitation de Belinga. Et il n'y a rien d'étonnant à ce que ce dossier n'ait finalement pas abouti. On ne s'improvise pas mineur. Bon, ils ont réussi à avoir ce permis.

Toutefois, j'aurais appris qu'il existe une convention minière que j'aurais signée, en tant que ministre. Mais il faut savoir qu'une convention minière n'est pas signée uniquement par le ministre en charge des Mines. Elle doit être signée par le Premier ministre, le ministre des Mines et le ministre des Finances.

Moi je n'ai pas souvenir d'une convention minière qui a pris effet à propos de Belinga. La seule convention minière signée par toutes les parties et qui fait foi est celle qui a été signée le 24 mai 2008 par le ministre d'Etat en charge des Mines, Casimir Oye Mba. Moi, étant parti au ministère de la Planification.

Et pour finir ?

- J'ai entendu beaucoup de choses sur cette convention minière que je ne reconnaissais pas. Parce que de tous les textes et accords que j'avais préparés sous ma responsabilité, ces textes reprenaient stricto sensu le périmètre du permis qui avait été accordé à la Somifer et pas 1 km de plus. Soit 7282 km². Je n'ai pas en tête le point géodésique, mais je peux vous dire que la superficie est celle là. Alors, j'ai appris que dans la nouvelle convention minière, les superficies avaient augmenté et que tout avait été accordé aux Chinois.

Je peux vous dire que dans ce que j'avais conçu avec mes techniciens, seul le fer avait été accordé aux Chinois. Le cuivre et toutes les autres substances associées restant la propriété de l'Etat.

Mais je voudrais quand même dire que j'ai mal quelque part. J'ai mal parce qu'avec tous mes techniciens, nous savions qu'avec toutes ces interférences intempestives, que le dossier n'aboutirait jamais. Et cela me fait mal pour mon pays et, surtout, pour les populations de l'Ogooué-Ivindo qui avaient raison d'espérer avoir un gisement d'emplois. Parce que les effets induits de ce grand projet auraient permis au pays d'améliorer les performances de son économie. Mon vœu le plus ardent est que ce dossier soit repris correctement et, qu'enfin, il voit le jour pour le bonheur de notre pays.